

Projet de stockage et regazéification de gaz naturel liquéfié à Bécancour

Mémoire de Monique Fontaine

Présenté au Bureau des audiences publiques sur
l'environnement (BAPE)

Trois-Rivières
Mise à jour du 22 juillet 2016

Monsieur le Président, Madame la Commissaire,

Mon nom est Monique Fontaine. J'habite présentement à Trois-Rivières, une ville déjà relativement polluée¹. Je vis dans le voisinage immédiat du site visé par le projet de stockage et regazéification de gaz naturel liquéfié à Bécancour en partenariat avec TransCanada Energy (TCE). Comme Québécoise, je me considère solidairement propriétaire de la Société d'État Hydro-Québec. J'ai assisté à chacune des séances du BAPE sur le projet de stockage et regazéification de gaz naturel liquéfié à Bécancour.

Propriétaires-consommateurs

On a tenté de justifier le projet en tentant de nous convaincre que les familles québécoises risquaient de manquer d'électricité au plus fort de l'hiver. Nous sommes demeurés convaincus que le Québec produit assez d'électricité pour subvenir à ses besoins en temps normal tout comme en période de pointe. Nous avons de plus appris que les besoins en période de pointe avaient tendance à diminuer.

Il a fallu se mettre au travail et chercher plus loin.

À nos yeux, un des facteurs à considérer dans l'analyse de la situation est la dynamique organisationnelle résultant de la séparation entre Hydro production et Hydro distribution. Il est possible d'améliorer l'alignement stratégique de façon à éviter ce « conflit » d'intérêt.

Il faut aussi considérer l'allocation réservée à ce qu'il est convenu d'appeler le bloc patrimonial. Hydro-Québec distribution est en mesure de faire cet « achat » auprès de Hydro-Québec production. Quant à nous, c'est Hydro-Québec dans son entièreté qui doit être considéré comme patrimonial. Les cours d'eau détournés, les terres inondées, les rivières harnachées, les voies d'eau navigables qui ont cessé de l'être sont le territoire vivant dont nous sommes.

Le client privilégié – en fait, le client – n'est plus le Québec. Le président-directeur général d'Hydro-Québec Éric Martel le confirme dans un communiqué de presse du 8 juin 2016 :

¹ Le 13^{ième} des principes de développement durable prône le « **respect de la capacité de support des écosystèmes** » : les activités humaines doivent être respectueuses de la capacité de support des écosystèmes et en assurer la pérennité» / Loi sur le développement durable, Chapitre ii, article 6

*« Notre électricité propre et renouvelable et notre savoir-faire nous permettent d'aborder l'avenir avec ambition, **tant pour nos clients que pour le Québec** ». ²*

Il est totalement inacceptable de carboniser chez nous pour exporter « vert » !

Approche systémique

Le fait de ne pas avoir de vision systémique d'un projet est une approche désuète particulièrement incompatible avec les objectifs de gestion environnementale. La Loi sur le développement durable dans l'énoncé du principe de l'internalisation des coûts le précise : la valeur des biens et des services doit refléter l'ensemble des coûts qu'ils occasionnent à la société durant tout leur cycle de vie. Il faut tenir compte de l'ensemble des intrants, par exemple la provenance du gaz et les effets de la fracturation hydraulique ainsi que de l'ensemble des extrants, par exemple l'image d'Hydro-Québec et le précédent créé. Vision globale et action locale, s'il-vous-plaît.

À l'échelle internationale, le discours est unanime pour convenir de l'urgente nécessité d'agir. Au niveau national et local, le contre-chant des pouvoirs publics présente quelques dissonances. Or, le rôle d'Hydro-Québec est crucial pour orienter les investissements en fonction de ces objectifs, encourager l'innovation et jouer un rôle de leader tant au niveau national qu'international. Mais laissons la parole à M. Éric Martel :

« Par ses actions, Hydro-Québec doit impérativement redevenir la source de fierté de tous les Québécois. C'est à cela que j'ai œuvré depuis mon arrivée en juillet dernier. Mais il est clair que nous pouvons faire mieux encore. Nous allons y consacrer tous nos efforts dans les prochaines années. » ³

Le marchand d'hydrocarbures ne vend pas d'énergie verte.

La production d'électricité à partir de la combustion d'énergie fossile est une des pires pratiques en matière d'environnement ; qui plus est, elle est désuète. L'électricité produite par regazéification de gaz naturel liquéfié à Bécancour serait une rose noire dans le « bouquet électrique du Québec ». De plus, le partenariat avec TransCanada constitue, à notre avis, une alliance douteuse. Voici en effet une entreprise qui

² <http://nouvelles.hydroquebec.com/fr/communiqués-de-presse/1046/plan-strategique-2>

³ Éric Martel, <http://www.hydroquebec.com/publications/fr/documents-entreprise/rapport-annuel.html>

- a fait fi des règles et usages démocratiques et refusé de se conformer aux règles habituelles de gouvernance ;
- a procédé à des forages sans autorisation sur le territoire québécois ;
- a contesté les positions des instances gouvernementales québécoises devant les tribunaux ;
- poursuit le gouvernement américain pour avoir refusé la construction d'un pipeline sur son territoire ;
- a refusé de produire sa documentation en français.
- via la Canadian Standards Association, rédige et modifie la loi canadienne qui la régit .⁴

La mission

Nous avons consulté le Plan stratégique 2016-2020 pour constater que l'énoncé de mission de la Société d'État qui a fait notre fierté baignait dans un flou académique mais que l'objectif d'augmenter les profits était prédominant et formulé très clairement. Or, ce sont les exportations qui génèrent les profits les plus intéressants :

En 2015, les exportations nettes d'électricité ont représenté seulement 15 % du volume des ventes nettes, mais ont généré 29 % du bénéfice net de l'entreprise.⁵

Nous sommes aussi préoccupés par les incitatifs financiers offerts aux cadres en fonction de la réalisation de cet objectif de rendement comptable. Nous y avons vu une logique de gestion privée.

«Hydro-Québec a versé un peu plus de 35 millions \$ en bonis de performance en 2015 à ses employés, dont une somme record de 23 millions \$ à ses cadres»⁶

La démarche n'est attribuable ni aux circonstances, ni à l'incompétence :

⁴ Le 10 mars 2016, j'ai posé au BAPE une question sur la participation de l'industrie à la rédaction de la norme Z662-15 de la CSA. À ma connaissance, la Canadian Standards Association (CSA) n'a pas encore remis sa réponse à la question. Toutefois, j'ai pu vérifier qu'effectivement Trans Canada Pipelines LTD a contribué à la rédaction de la norme Z662-15 du Canadian Standards Association (CSA), intitulée Oil and gas pipeline systems

⁵ <http://nouvelles.hydroquebec.com/fr/communiqués-de-presse/987/hydro-quebec-le-benefice-net-depasse-3-g-pour-une-deuxieme-annee-de-suite/>

⁶ 20 mai 2016, Pierre Couture <http://www.journaldequebec.com/2016/05/20/35-m-en-bonis-pour-les-employes-dhydro-quebec>

« L'élaboration et l'exécution judicieuses de la stratégie de commercialisation, conjuguées à une gestion optimale des équipements de production et de transport, ont permis à l'entreprise de tirer profit d'occasions d'affaires sur les marchés hors Québec. Les exportations nettes d'électricité ont ainsi progressé de 3,9 TWh par rapport à l'exercice précédent, atteignant 29,3 TWh et contribuant à hauteur de 902 M\$ au bénéfice net. En 2015, les exportations nettes d'électricité ont représenté seulement 15 % du volume des ventes nettes, mais ont généré 29 % du bénéfice net de l'entreprise. Notons que, chaque année, les exportations d'électricité propre d'Hydro-Québec évitent l'émission de plusieurs millions de tonnes de gaz à effet de serre dans le nord-est du continent. »⁷

La dérive

Ce qui se dégage d'un échange intervenu le 12 juillet 2016 entre le président et madame Mélissa Gagnon, du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, est qu'en fin de compte, il se pourrait très bien que la centrale de Bécancour soit utilisée pour produire de l'électricité qui serait exportée aux États-Unis.

La Régie de l'énergie ayant annulé le contrat liant Hydro-Québec et TransCanada Énergie, faute d'avoir tenu l'appel d'offre exigé par la législation applicable, TransCanada Énergie est libérée de son contrat de fournir 570MW de puissance à Hydro-Québec durant les périodes de pointe hivernales. Cette annulation n'affecte en rien l'autorisation que détient TransCanada Énergie de produire de l'électricité à sa centrale de Bécancour.

Le projet examiné par la commission du BAPE a trait à la demande faite par Gaz Métro Solutions Énergie d'ériger à Bécancour une usine de stockage et de regazéification destinée à alimenter la centrale de TransCanada Énergie. Si Gaz Métro Solutions Énergie maintient sa demande d'autorisation et, ultimement, l'obtient, elle pourra donc alimenter la centrale de Bécancour. Dans l'éventualité où l'électricité de la centrale était vendue à des clients américains, on pourrait se retrouver, au Québec, à produire de l'électricité à partir, en partie du moins, de gaz de schiste, sans que cela soit justifié par un besoin intérieur.

Dans la perspective du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, cette situation est tout à fait envisageable. Voici comment il a expliqué, le 12 juillet 2016, qu'il pourrait en être ainsi :

⁷ <http://nouvelles.hydroquebec.com/fr/communiqués-de-presse/987/hydro-quebec-le-benefice-net-depasse-3-g-pour-une-deuxieme-annee-de-suite/>

... si le promoteur dit : moi, je prends la chance d'aller de l'avant avec la probabilité que ça ne se réalise pas, il faut comprendre que ce qu'on regarde dans le cadre du projet de Gaz Métro, ce n'est pas le justificatif de la centrale de TransCanada Énergie, là. On regarde vraiment le justificatif du projet qui est regardé ici, qui est le projet de Gaz Métro.

Donc, est-ce que c'est justifié de vouloir aménager un réservoir de stockage de gaz naturel liquéfié et le système de regazéification pour alimenter potentiellement la centrale? Donc nous, c'est ça qu'on regarde. Est-ce que le promoteur est... en fait, est-ce que le projet nous apparaît justifié sur ce plan-là. Donc, la justification de TransCanada n'est pas regardée.

Plus loin, Madame Gagnon, du ministère, ajoute :

Je vais essayer de l'expliquer différemment. Le projet de TransCanada Énergie, donc la centrale qui est déjà autorisée, qui est déjà construite, c'est un projet distinct. Le projet actuel, c'est le projet de Gaz Métro de stockage et de regazéification de gaz naturel.

Je veux dire, le projet pourrait être autorisé, sans savoir nécessairement où l'énergie va aller avec TransCanada

Peut-on vraiment se permettre, dans une perspective de développement durable, de se livrer à un pareil découpage de l'activité qui consiste à produire de l'énergie ? Dans un monde où tout est de plus en plus lié, il semble difficile de s'en tenir à une approche qui confine à la myopie sur les conséquences de l'activité humaine.

Conclusion

J'ai assisté à toutes les séances de ces audiences publiques. La Société d'État se comporte comme une entreprise privée ayant des visées de multinationale. L'organigramme, le plan stratégique, la culture émergente en témoignent. Les quelques arguments présentés en faveur de la réalisation du projet étaient des arguments de courte vue, associés à des intérêts privés, à des profits immédiats... à la vulnérabilité d'une population locale touchée par le chômage et, puisque le commentaire est permis, à ce que je qualifierai d'une érosion du sens du service public de certains employés de l'État. Faudra-t-il rappeler aux fonctionnaires qu'ils ne sont pas des collègues des employés de Gaz Métro.

Monsieur le président, Madame la commissaire, Le projet tel que présenté en juin ne doit pas avoir lieu. Pour utiliser une image : la pile de la voiture électrique qu'on nous propose serait alimentée par une génératrice aux hydrocarbures.

Qui plus est, la situation découlant de l'exigence d'aller en appel d'offres, du choix plausible d'un autre fournisseur et de la faiblesse du protocole d'analyse de projets du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les

changements climatiques ne doit pas devenir une opportunité d'affaires pour TransCanada !!!

Cette perspective est particulièrement choquante... elle l'a toujours été.

Nous sommes conscients de la richesse de notre capital naturel collectif. Nous entretenons des attentes élevées à l'égard des personnes qui assument des charges politiques ; vous pourrez donc les assurer de notre participation et de notre engagement⁸. Nous sommes guidés par le sentiment impérieux de devoir agir dans la perspective du bien commun de nos petits-enfants et de leurs petits-enfants.

Nous voulons que

- le plan stratégique d'Hydro-Québec soit révisé de façon à confirmer clairement la mission sociale de la société d'état ;
- la performance d'Hydro-Québec et les indicateurs qui en découlent y soit clairement associés au développement d'énergies propres, renouvelables, accessibles à peu de frais et innovantes⁹ ;
- les incitatifs au rendement prévus pour les cadres dans le plan stratégique 2016-2020 ne soient pas liés à l'accroissement du profit de la société d'état mais à ces autres indicateurs de performance ;
- le projet de Gaz Métro Solutions Énergie soit considéré de façon systémique;
- le protocole d'analyse de projets du ministère du Développement durable, de l'environnement et de la Lutte contre les changements climatiques soit révisé;
- la provenance du gaz naturel que nous consommons soit traçable ;
- Gaz Métro et TransCanada Energy (TCE) démontrent de façon explicite qu'elles n'ont pas recours aux paradis fiscaux ;
- les instances politiques et les décideurs démontrent qu'ils ne détiennent d'action ni dans Gaz Métro ni dans TransCanada Energy (TCE);
- on révisé les lois qui concèdent à des entreprises des droits sur le territoire, visent à favoriser l'exploitation du territoire et aliènent les droits fondamentaux des populations qui les occupent afin que cesse cette dépossession;
- que soit retiré le projet de loi n° 106.

⁸ Loi sur le développement durable, Chapitre ii, article 6

5^e principe : « participation et engagement » : la participation et l'engagement des citoyens et des groupes qui les représentent sont nécessaires pour définir une vision concertée du développement et assurer sa durabilité sur les plans environnemental, social et économique;

⁹ D'autres mémoires feront état d'aspects techniques, d'alternatives, de pistes de développement. Pour ma part, j'ai pris connaissance d'un document intéressant : <http://www.davidsuzuki.org/fr/publications/WEB-French-Trottier-Energy-Futures-Project-April1st.pdf>